



Ce communiqué de presse ne peut être publié ou distribué aux Etats-Unis, Japon, Canada ou Australie

Introduction sur le Premier Marché d'Euronext Paris

SUCCES AUPRES DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS ET DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

**Prix définitif fixé à 16,30 euros par action
Offre souscrite plus de 25 fois par les particuliers et les investisseurs
institutionnels**

Paris, le 29 janvier 2004

Le succès de l'introduction en bourse permet à Iliad, maison mère de Free, d'envisager avec confiance le développement de son réseau et de sa base d'abonnés ADSL ainsi que l'accélération du dégroupage de la boucle locale.

Au terme d'une période d'offre de six jours de bourse, le prix de l'action a été fixé en haut de la fourchette de prix à 16,30 euros par action du fait du fort intérêt des investisseurs. Cette opération, d'un montant global de 104,32 millions d'euros, permet notamment au groupe Iliad de procéder à une augmentation de capital de 81,5 millions d'euros, avant exercice de l'option de sur-allocation.

Le flottant négociable sur le Premier Marché d'Euronext Paris représente 13,31% du capital d'Iliad avant exercice de l'option de sur-allocation. Les actions seront négociables sur le Premier Marché d'Euronext Paris à compter du 30 janvier 2004 (code ISIN FR0004035913, mnémorique ILD).

En cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation, le montant de l'augmentation de capital serait porté à 95 millions d'euros et le flottant à 14,65% du capital d'Iliad.

L'opération a reçu un accueil très favorable, tant des personnes physiques que des investisseurs institutionnels, avec une demande globale supérieure à 25 fois le nombre d'actions mises à la disposition du marché.

En moyenne, le taux de service des ordres émis par les personnes physiques est de 7,1% environ, soit deux fois mieux que le taux de service des investisseurs institutionnels, qui s'établit à 3,5% en moyenne. Les ordres des particuliers portant sur un maximum de 100 actions sont servis à 25,4% environ, soit en moyenne plus de sept fois mieux que le taux de service des investisseurs institutionnels.

A l'issue de cette opération et avant exercice de l'option de sur-allocation, Xavier Niel, Président du conseil d'administration, et les dirigeants du groupe conservent 82,4% du capital et les fonds Goldman Sachs et AXA, actionnaires de la société, en détiennent au total environ 4,2%. Dans le cadre de l'opération, la société, les actionnaires cédants, Xavier Niel et les autres dirigeants de la Société se sont engagés à ne pas émettre ou transférer d'actions de la société, de quelque manière que ce soit, sous réserve de certaines exceptions usuelles, et ce pendant une durée de 180 jours.

Le groupe Iliad tient à remercier tous les partenaires qui ont activement contribué au succès de l'opération : SG Corporate & Investment Banking, Coordinateur global, Chef de file et teneur de livre de l'opération ; Cazenove, Chef de file associé ; Oddo & Cie, garant ; son conseil juridique Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom et Freshfields Bruckhaus Deringer, conseil juridique du syndicat bancaire ; ses commissaires aux comptes, Boissière Expertise Audit et PriceWaterhouseCoopers Audit et son agence de communication Euro RSCG C&O.

Contacts

Contact Investisseurs

Olivier Rosenfeld
Directeur financier
Iliad
Tel : 33 1 73 50 20 00
Fax : : +33 1 73 50 27 05
infofin@iliad.fr

Thibaut Faurès
Euro RSCG C&O
Tel : +33 1 58 47 94 82
thibaut.faires@eurorscg.fr

Contacts Presse

Isabelle Audap
Iliad
Tel: +33 1 73 50 20 00
presse@iliad.fr

Anne Roppe
Euro RSCG C&O
Tel : +33 1 58 47 95 35
anne.roppe@eurorscg.fr

.....

Un prospectus composé d'un document de base enregistré le 15 décembre 2003 sous le numéro I.03-253 et d'une note d'opération visée le 20 janvier 2004 sous le numéro 04-033 sont disponibles sans frais auprès d'Iliad, 8, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de la société (<http://www.iliad.fr>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>). Les termes définitifs de l'offre ont été publiés dans un communiqué de presse en date du 29 janvier 2004.

.....

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de souscription ni la sollicitation d'un ordre de souscription et les actions faisant l'objet de l'offre ne peuvent être offertes dans aucun pays dans lequel une telle offre, sollicitation ou souscription serait contraire aux lois et règlements. En particulier, ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions ne peuvent être vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans procéder à un enregistrement conformément au Securities Act de 1933 ou sans bénéficier d'une dérogation légale à cet enregistrement. Iliad n'a pas procédé à l'enregistrement d'une partie de l'offre envisagée aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.

